

# Lorraine

## La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	13,2 M€
Programmation initiale logement	13,2 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	4,9 M€
Projets sous instruction	9,9 M€
Total	10 M€
Projets en attente d'instruction	4 M€

## Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

## Les choix locaux de programmation

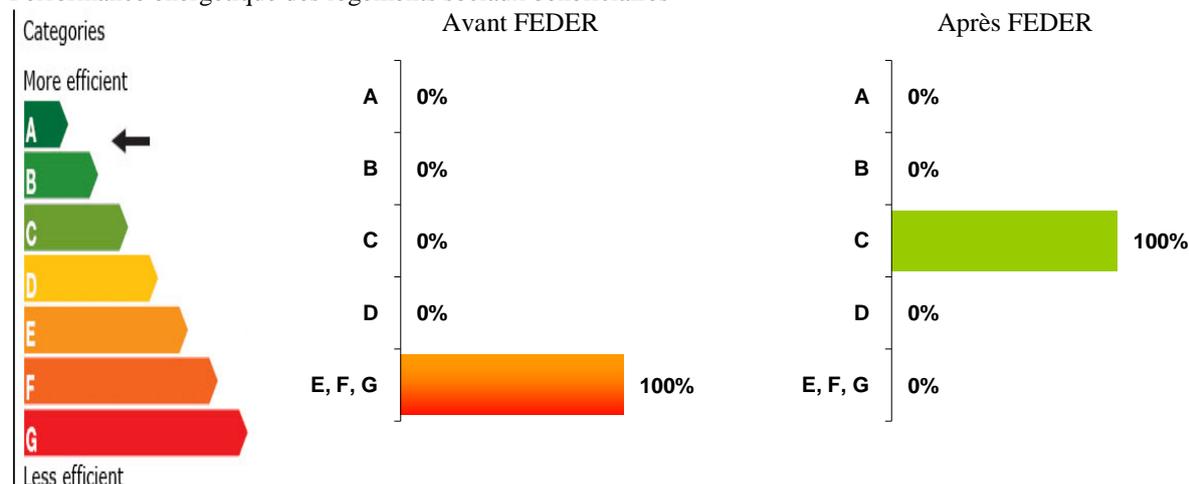
**Bâtiment construit avant 1948** : quelle que soit la classe initiale, mise en place d'une combinaison de travaux d'efficacité énergétique comme indiqué dans la convention de l'Eco-Prêt.

**Bâtiment construit après 1948** : quelle que soit la classe initiale, un gain minimal de 80 kwhep/m2/an doit être réalisé. Les logements classés en E, F et G devront atteindre une conso inférieure à 150 kwhep/m2/an. Cette action a fait l'objet d'un appel à projet ciblant d'abord les bâtiments les plus consommateurs, tout en visant l'exemplarité et l'effet d'entraînement. Le financement de bâtiments démonstrateurs « PREBAT/EFFINERGIE » pourra être soutenu. Le FEDER interviendra au maximum à hauteur de 35% des dépenses éligibles.

## Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	5.392
Investissements générés	40,9 M€
Emplois locaux induits	581

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Ces performances sont des moyennes, et certains bâtiments seront classés en étiquette B

## Commentaires

Une enveloppe financière considérable qui a jouée son rôle démultiplicateur. Opportunité importante de sensibilisation de nos partenaires Région et Etat des enjeux de la réhabilitation en Lorraine. Dispositif cohérent en termes d'objectifs assignés aux organismes Hlm avec l'Eco-prêt et les subventions du Conseil Régional. Financement qui contribue certes à la réhabilitation du parc Hlm mais aussi au soutien de l'économie locale. Point important dans une Région très fragilisée.

Lourdeur administrative du dossier et lenteur de la procédure d'instruction. Acculturation entre le monde Hlm et le fonctionnement du SGAR nécessaire et chronophage, malgré une bonne écoute des prérogatives de l'AR lors du montage de l'appel à projet (calage sur l'éco-prêt notamment). Difficulté de pérenniser les liens au-delà de la mesure mise en place (échanges d'information difficile dans le cadre du traitement des dossiers). Un dispositif ponctuel adéquat pour les opérations déjà bien avancées mais ne permettant pas la mise en place d'une politique sur le moyen terme.

**Contact personne ressources** : Franck Ceccato, ARELOR, +33..3.87.69.01.35 e-mail:  
[f.ceccato.arelor@union-habitat.org](mailto:f.ceccato.arelor@union-habitat.org)

